



## ZONE DE DISTRIBUTION : BRAUX VILLAGE

### Conclusion sanitaire

2025

La synthèse des analyses réalisées sur plusieurs années indique que l'eau est globalement de qualité bactériologique insuffisante. En effet, le contrôle sanitaire a mis en évidence une non-conformité bactériologique attestant d'une dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau.

Toutefois, l'eau distribuée en 2025 présente une bonne qualité bactériologique (taux de conformité de 100%).

### Indicateur global de qualité

**C**

A : Eau de bonne qualité  
B : Eau de qualité convenable  
C : Eau de qualité insuffisante  
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DU COULOMP, SOURCE LA NOGÈRE, SOURCE LES VAISSES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 125 personnes sur 1 commune (BRAUX). Le responsable des installations est : « SMIAGE REAM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMIAGE REAM » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**C** Anomalie ponctuelle

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**  
Conformité : **94 %**  
Valeur maxi : **7 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2024, 2025**

#### NITRATES

**A** Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **0,69 mg/L**  
Valeur maxi : **0,76 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **175**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**  
Année prise en compte : **2022**

#### SOMME DE 20 PFAS

**A** Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**  
Année prise en compte : **2024**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **11,8 °f**  
Valeur maxi : **15,2 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 05/06/2026

UDI 004000165

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.